

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00479

Numéro SIREN : 829 128 420

Nom ou dénomination : 4ITEC 4.0

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2023 sous le numéro de dépôt 2239

4itec 4.0

Société par actions simplifiée
au capital de 435.000,00 euros

Route de Chalampé
CD 39 Ile Napoléon
68390 SAUSHEIM

RCS MULHOUSE 829 128 420 (2017 B 00479)
SIRET 829 128 420 00017
APE 7112B

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2022

I

L'an deux mille vingt-deux

Le vingt-deux juin à dix heures quinze,

Les associés de la société 4itec 4.0, société par actions simplifiée au capital de 435.000,00 euros divisé en 43 500 actions de 10,00 euros chacune, ayant son siège social Route de Chalampé, CD 39 Ile Napoléon à 68390 SAUSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE sous le numéro 829 128 420, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 24 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Liberato GALEOTA, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Bruno GRANDJEAN et Monsieur Dominique BRAND, respectivement représentants permanents de l'Association POLE VEHICULE DU FUTUR et de la société EES-CLEMESSY SA, associées présentes et acceptant, sont appelés comme scrutateurs, conformément à l'article 25.B des statuts.

Madame Rabia KOHLER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que l'Assemblée est en mesure de délibérer valablement, les associés présents ou représentés détenant plus de la moitié des actions composant le capital social.

Le quorum étant ainsi constitué, l'Assemblée est ainsi déclarée régulièrement constituée.

DS
BD

DS
GL

II

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1) Les convocations adressées par mail à chaque associé,
- 2) La feuille de présence de l'Assemblée,
- 3) Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- 4) Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, ainsi que sur les questions figurant à l'ordre du jour,
- 5) L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2021 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe à la même date,
- 6) Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Puis Monsieur le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions de l'article 24 des statuts de la société et déclare que le texte des résolutions proposées, l'inventaire, les comptes annuels et généralement tous les documents devant être communiqués aux associés d'après la législation sur les sociétés commerciales, leur ont été adressés, ou ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- 2) Rapport du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- 3) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- 4) Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
- 5) Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- 6) Affectation du résultat de l'exercice, dividendes antérieurs,

DS
BD

DS
GL

7) Dépenses non déductibles fiscalement, divers,

8) Nomination de la société ENVIRPROD (ARMELIO) en qualité de nouvel administrateur,

9) Pouvoirs en vue des formalités.

Puis il donne lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, ainsi que sur les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Enfin Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

IV

PREMIERE RESOLUTION

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve les comptes de l'exercice 2021 et le bilan au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. »

Cette résolution recueille 32 000 voix sur les 32 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

DEUXIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et donne quitus à l'ensemble de ses membres de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. »

Cette résolution recueille 32 000 voix sur les 32 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

TROISIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve chacune des conventions intervenues. »

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la Loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

DS
BD

DS
GL

QUATRIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide
« d'affecter comme suit la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et
« s'élevant à – 38.483,34 euros :

«
« - Report à nouveau – 38.483,84 euros
«
« Total affecté – 38.483,34 euros
«

« ledit compte « Report à nouveau » passant ainsi de – 155.567,48 euros à – 194.051,32
« euros. »

«
« Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts,
« l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au
« cours des trois exercices précédents. »

*Cette résolution recueille 32 000 voix sur les 32 000 voix présentes et représentées et est en
conséquence approuvée.*

CINQUIEME RESOLUTION

« Compte tenu de l'absence de dépenses somptuaires constatées au courant de l'exercice
« 2021 et de la réalisation d'une perte sur l'exercice, l'Assemblée Générale prend acte qu'il
« n'y a pas lieu de se prononcer sur la réintégration dans le résultat fiscalement imposable
« des dépenses et charges visées à l'article 39. 4 du Code Général des Impôts. »

*Cette résolution recueille 32 000 voix sur les 32 000 voix présentes et représentées et est en
conséquence approuvée.*

SIXIEME RESOLUTION

« Conformément aux termes de l'article 17 des statuts de la société, l'Assemblée Générale
« décide de désigner comme nouvel administrateur de la société 4itec 4.0 :

«
« - La société ENVIRPROD, société par actions simplifiée au capital de 65.000,00 euros,
« connue sous le nom commercial " ARMELIO", dont le siège est situé 1 rue de Terre
« Neuve à 91940 LES ULIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
« d'EVRY sous le numéro 523 546 703, représentée par sa Présidente, Madame Catherine
« SANJEU, née DUBOUCHET, également désignée représentant permanent physique de
« la personne morale.

«
« L'administrateur susdésigné est nommé, conformément aux termes de l'article 18 des
« statuts de la société 4itec 4.0, pour une durée de trois années qui se terminera à l'issue de
« l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice
« clos le 31 décembre 2024.

«
« L'administrateur ainsi nommé intervenant aux présentes, déclare, en ce qui le concerne,
« qu'il accepte sa nomination et qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction
« l'empêchant d'accepter et d'exercer la mission qui vient de lui être confiée.
«

DS
BD

DS
GL

« Conformément aux termes de l'article 18 des statuts de la société 4itec 4.0 et à ses
« précédentes délibérations en date du 30 juin 2020, l'Assemblée Générale confirme
« qu'aucune rémunération ne sera versée en contrepartie de l'exercice du mandat de
« membre du conseil d'administration confié à la société ENVIRPROD. »

*Cette résolution recueille 32 000 voix sur les 32 000 voix présentes et représentées et est en
conséquence approuvée.*

SEPTIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale prend acte du changement de représentants permanents personnes
« physiques des administrateurs EES-CLEMESSY et SEB DEVELOPPEMENT, intervenus
« respectivement le 1^{er} octobre 2021 et le 25 novembre 2021. »

*Cette résolution recueille 32 000 voix sur les 32 000 voix présentes et représentées et est en
conséquence approuvée.*

HUITIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une
« copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et
« autres qu'il appartiendra. »

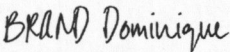
*Cette résolution recueille 32 000 voix sur les 32 000 voix présentes et représentées et est en
conséquence approuvée.*

V

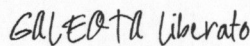
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président
déclare la séance levée *vers onze heures*.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture,
par le Président et un associé.

EES-CLEMESSY SA
Représentée par M. Dominique BRAND

DocuSigned by:

3F3A6D73E495415...
Associée

Liberato GALEOTA

DocuSigned by:

796C070AD0E5459...
Président du Conseil d'Administration